



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6079^e séance

Jeudi 5 février 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Takasu	(Japon)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Viločić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/61)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de février 2009, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Jean-Maurice Ripert, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2009. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Ripert et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/61)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Qazi à prendre place à la table du Conseil et lui souhaite chaleureusement la bienvenue.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du dernier rapport du Secrétaire général sur le Soudan publié sous la cote S/2009/61.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan.

M. Qazi (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur le

Soudan (S/2009/61) et je me félicite d'avoir la possibilité d'informer le Conseil de la situation sur le terrain au Soudan.

Alors que la période de transition doit s'achever dans un peu plus de deux ans, l'Accord de paix global est parvenu à un point critique. L'environnement de ces deux dernières années sera difficile et complexe.

La mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix global qui sont encore en suspens, qui sont pour la plupart de nature politique, mettra les parties à l'épreuve. Les difficultés majeures qui restent à résoudre comprennent la démarcation de la frontière, la finalisation du redéploiement des forces, les résultats du recensement, les élections à différents niveaux et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR). Il faudra adhérer à la Feuille de route concernant l'Abyei, et notamment accepter la décision de la Cour permanente d'arbitrage. Générer un « dividende de la paix », en particulier dans le Sud et dans les trois zones, constituera un élément clef, comme le sera la stabilisation de la situation sécuritaire par la promotion des mesures de confiance et de réconciliation en particulier dans les points chauds de la zone frontalière Nord-Sud.

Renforcer l'intérêt du peuple du Sud-Soudan pour l'unité, où un référendum sur la question est prévu en 2011, doit rester un objectif pour les parties et la communauté internationale au cours des deux prochaines années. Les préparatifs d'un référendum qui rétablisse la paix et la stabilité, quelle que soit la décision du peuple du Sud-Soudan, et les préparatifs de consultations populaires dans les États du sud du Kordofan et du Nil Bleu doivent commencer immédiatement. Un accord sur le partage des richesses et des revenus du pétrole pour la période postérieure au référendum constitue une condition préalable à tout référendum pacifique.

Il faut relever ces défis et surmonter ces difficultés dans des délais serrés alors que la situation actuelle au Soudan est marquée par l'incertitude politique et l'insuffisance de la confiance mutuelle entre les parties à l'Accord de paix global. Une telle incertitude a été exacerbée par le conflit actuel au Darfour et l'attente de la décision de la Cour pénale internationale. En conséquence, malgré l'attachement du Parti du congrès national (NCP) et du Mouvement de libération populaire du Soudan (MPLS) à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, ce dernier est vulnérable. Si l'Accord de paix global devait en

souffrir, il est probable que cela provoque de nombreux conflits et beaucoup d'instabilité au Soudan.

Les répercussions humanitaires d'une rechute dans le conflit et le chaos au Soudan donnent à réfléchir, c'est le moins que l'on puisse dire. L'Accord de paix global est central. L'Accord de paix global est fragile. C'est le défi que doivent relever aujourd'hui le Soudan et la communauté internationale, et, avec tout le respect que je lui dois, le Conseil de sécurité. Sans exagération, 2009 pourrait être décisive pour l'Accord de paix global et le rétablissement de la paix au Soudan.

La Commission électorale nationale a été créée mais aura besoin de temps pour acquérir une capacité opérationnelle. Le Gouvernement devra financer son fonctionnement de manière appropriée et dans les meilleurs délais et le Parlement national devra fournir un cadre juridique approprié pour garantir des élections libres et justes. La division électorale de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) a commencé à fournir à la Commission électorale nationale les informations et équipements nécessaires à ses travaux et attend de recevoir une requête écrite de la Commission électorale nationale pour lui donner de plus amples détails sur l'aide qui lui sera nécessaire. L'étendue de l'aide fournie – y compris la formation et l'appui logistique et technique – déterminera les membres du personnel et le financement nécessaires à la division électorale de la Commission électorale nationale.

Conformément à l'Accord de paix global, les élections doivent en principe être organisées en juillet 2009. Mais les longs délais qui ont été nécessaires pour promulguer la loi électorale et créer la Commission électorale nationale, le temps qu'il faudra à la Commission électorale nationale pour acquérir une capacité opérationnelle, le calendrier prévu par la loi électorale nationale et la quantité considérable de travail restant remettent en cause la faisabilité de cette date. Les deux parties à l'Accord de paix global devront sûrement, en consultation avec la Commission électorale nationale, examiner la faisabilité des dates prévues par ledit Accord. Toutefois, cette décision leur appartient.

D'un point de vue politique, la situation sécuritaire d'ensemble, en particulier au Darfour, les délais dans l'adoption d'un cadre juridique convenu, les différends probables à l'égard des résultats du recensement, et les délais dans la démarcation de la

frontière peuvent affecter la date des élections. La décision de la Cour pénale internationale aura également des conséquences, et non des moindres. Les élections sont essentielles pour un processus de changement démocratique. Toutefois, des préparatifs adéquats ainsi que des progrès sur d'autres objectifs sont également nécessaires pour permettre que le processus électoral n'entraîne pas un surcroît de polarisation qui entraverait la mise en œuvre pacifique de l'Accord de paix global.

De même, la démarcation de la frontière affecte la mise en œuvre des derniers objectifs. Sans démarcation de la frontière, les élections seront reportées et le référendum ne sera pas possible. En outre, le redéploiement ne sera pas complet sans accord sur la frontière. Les retards et impasses provoqueront également des tensions supplémentaires dans une zone déjà instable. La MINUS a remis au Comité technique spécial des frontières des images satellitaires nécessaires pour produire une carte de base. Cela devrait permettre au Comité de mettre la dernière main à son rapport technique jusque-là en retard et de le rendre à la présidence. Tout comme pour la commission sur le recensement, il est important que les travaux du Comité technique spécial des frontières ne soient pas politisés. Les inévitables marchandages et ajustements politiques auront lieu une fois que le rapport sera rendu aux dirigeants du Nord et du Sud. Ceci est normal mais nous espérons que cela ne débouche pas sur une impasse. Alors que la MINUS est prête à fournir un appui technique au processus de délimitation et de démarcation des frontières, elle est également prête à fournir ses bons offices pour examiner les différents sujets de préoccupations des communautés affectées.

La situation d'Abyei, après la brève reprise du 12 décembre 2008, demeure calme mais tendue. Une administration a été créée mais l'absence de financement la met donc dans l'incapacité de fournir des services de base. Cela, avec la situation sécuritaire incertaine, a eu un effet dissuasif sur le retour des personnes déplacées qui avaient été chassées de chez elles en mai dernier. Quelques retours ont pu toutefois se faire dans les environs de la ville d'Abyei. La MINUS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé récemment une réunion des pays donateurs et de l'administration d'Abyei au cours de laquelle l'administration a présenté ses plans et ses besoins, les pays donateurs ayant indiqué leur volonté de financer certains d'entre

eux. Mais la responsabilité première concernant l'établissement du budget et du financement incombe au Gouvernement d'unité nationale.

Le redéploiement des forces armées soudanaises et les forces de police militaire du Sud en dehors de la zone d'Abyei est pratiquement terminé. L'Unité mixte intégrée a pratiquement terminé son redéploiement mais lutte toujours pour demeurer véritablement unie et intégrée. Cela prendra du temps. Dans l'intervalle, l'Unité mixte intégrée manque toujours de l'équipement de transmission et des moyens de transport vitaux sans lesquels leur efficacité reste très limitée. L'Unité mixte intégrée de police n'est pas totalement déployée en dehors de la ville d'Abyei. Il faut espérer que la décision arbitrale de la Cour permanente d'arbitrage, devant être rendue en juillet ou plus tard cette année, sera acceptée de bonne foi par les deux parties. Un échec sur ce point risque de mettre l'Accord de paix global sérieusement en péril. Il va s'avérer crucial de conclure des arrangements sur l'incidence qu'aura la mise en œuvre de cette décision d'arbitrage sur les populations locales, et la MINUS sera disposée à contribuer à la conclusion de tels accords.

À ce propos, nous continuons d'avoir des préoccupations quant au libre accès au secteur VI. Jusqu'à présent, la MINUS n'a un accès sans entrave que dans la zone visée par la Feuille de route concernant l'Abyei. Elle se voit refuser l'accès au nord de la zone visée par la Feuille de route, qui représente les deux tiers du secteur VI. Cela empêche la Mission de contrôler les mouvements des forces armées, de surveiller l'application des accords de cessez-le-feu et d'intervenir dans des situations qui risquent de déboucher sur des accrochages graves, comme ce fut en fait le cas en mai dernier. Nous espérons que toutes les restrictions imposées à la MINUS seront levées par les autorités dans le nord comme dans le sud du pays.

Enfin, dans le Kordofan méridional, on constate une évolution positive, notamment des progrès en ce qui concerne l'intégration des zones anciennement contrôlées par le MPLS dans l'administration de l'État. Selon les autorités locales, les conditions de sécurité et les relations intertribales au sein de l'État se sont améliorées. Parallèlement toutefois, l'abondance des armes, le mécontentement des populations locales face à l'absence de dividendes de la paix et la fluidité des affiliations tribales et politiques sont autant de facteurs qui exposent cette région aux conflits. Des conflits récurrents de faible intensité constituent un sujet de

préoccupation compte tenu de la forte présence de soldats des deux parties dans l'État ou à proximité. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) ainsi que l'apport de dividendes de la paix tangibles sont des éléments essentiels pour stabiliser la situation en matière de sécurité et renforcer les structures de paix dans les trois zones.

Le processus de DDR doit véritablement commencer le 10 février avec la mise en œuvre d'un projet pilote dans l'État du Nil Bleu, qui sera suivie par le lancement des activités dans le Kordofan méridional, conformément à la décision concertée de donner la priorité aux trois zones. Au fur et à mesure de l'accroissement des capacités et de la disponibilité des financements, les opérations de DDR seront étendues à l'ensemble du pays. Le processus de DDR recueille le vif soutien du Gouvernement d'unité nationale comme du Gouvernement du Sud-Soudan. Une fois qu'il aura atteint son rythme de croisière, ce processus pourrait encourager les parties à progresser plus efficacement sur d'autres aspects du processus de paix, notamment le redéploiement et la réduction proportionnelle des forces conformément à l'Accord de paix global. Ainsi, il favorisera également la stabilité locale et la gestion du conflit, en particulier dans les trois zones. Plus de 50 000 ex-combattants ont été préenregistrés. Un échec du processus de DDR pourrait décevoir leurs attentes et leur réaction pourrait alors compliquer davantage la situation en matière de sécurité.

Les Gouvernements du Nord et du Sud ont, par l'intermédiaire du Gouvernement d'unité nationale et du Gouvernement du Sud-Soudan, alloué un total de 45 millions de dollars au DDR, mais le coût total est élevé, puisque l'on estime que 430 millions de dollars seront nécessaires pour la réintégration et 200 millions de dollars pour la démobilisation. En outre, les activités de démobilisation ne sauraient démarrer tant que le processus de réintégration n'est pas financé, ce qui dépendra des contributions des donateurs destinées à ce processus. Nous sommes très reconnaissants au Japon qui a été le premier à verser 17 millions de dollars à ce programme. Une table ronde de haut niveau est prévue à Djouba le 12 février, et l'on espère qu'à cette occasion les pays donateurs prendront le ferme engagement politique de verser les quelque 80 millions que l'on estime nécessaires pour 2009.

À cet égard, je voudrais réaffirmer que le DDR est un préalable fondamental à la consolidation de la paix et au développement dans l'ensemble du Soudan. De même, il me faut en toute franchise souligner que le

succès du DDR, comme celui des autres objectifs de l'Accord de paix global, notamment le redéploiement et la création d'unités mixtes intégrées, continuera de dépendre du degré et de la sincérité de la détermination des deux parties à négocier les questions en suspens et à prendre les décisions difficiles mais indispensables à leur règlement.

Les efforts de l'ONU sont de plus en plus axés sur le passage de l'aide humanitaire aux activités de relèvement accéléré et de développement. Toutefois, malgré l'adoption du Plan de travail du système des Nations Unies et de ses partenaires pour le Soudan (2009), l'aide humanitaire nécessaire sera beaucoup plus importante que prévu dans le Sud, notamment en raison des coupes budgétaires annoncées par le Gouvernement du Sud-Soudan et d'autres facteurs. Outre les réductions des traitements des fonctionnaires, le Gouvernement du Sud-Soudan a renoncé à prendre en charge les services de base actuellement fournis par des organisations non gouvernementales internationales et des organismes des Nations Unies qui assurent actuellement 80 % des services de protection sociale, notamment les soins de santé primaires et la fourniture d'eau potable. Une augmentation des retours étant prévue dans le Sud-Soudan et dans l'Abyei avant la tenue des élections et du référendum, des services de base supplémentaires seront nécessaires. Il est indispensable que la communauté internationale poursuive son assistance financière pour maintenir ce niveau d'aide.

Le Soudan est un pays à la fois vaste et complexe. Depuis son accession à l'indépendance en 1956, le peuple soudanais a subi deux guerres civiles entre le Nord et le Sud, une guerre civile dans l'Est et connaît actuellement un conflit dans l'Ouest qui risque de s'intensifier. Le Darfour et le Soudan oriental appartiennent politiquement au Nord-Soudan. Le coût humanitaire du conflit au Soudan est énorme. Les esprits sont marqués par des souvenirs amers. Le degré de confiance mutuelle est insuffisant. La mise en place de l'infrastructure politique et institutionnelle se poursuit. Le pays a deux gouvernements et deux armées. Qu'il soit en faveur de l'unité ou de la séparation, le résultat du référendum ne parviendra pas à mettre fin au conflit et aux souffrances tant que les piliers indispensables de la paix ne seront pas en place. Pour rendre l'unité intéressante, il va falloir mieux définir ce qu'elle signifie et s'accorder sur sa signification s'agissant des arrangements constitutionnels. Cela exigera que les parties fassent

preuve de plus grandes capacités et volonté de gagner la confiance de l'autre et de travailler ensemble dans l'intérêt de tous. Il s'agit d'une tâche redoutable, mais, compte tenu des autres possibilités, elle s'avère absolument incontournable.

C'est dans ce contexte qu'il va falloir débattre de l'incidence d'une décision de la Cour pénale internationale sur l'Accord de paix global et la situation au Darfour. L'objectif de l'Accord de paix global est d'édifier et de préserver la paix et la sécurité au Soudan, sans lesquelles aucune justice n'est possible pour son peuple. À cette fin, il incombe aux parties et aux dirigeants soudanais, ainsi qu'à la communauté internationale, de continuer de veiller à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Au cours de ses débats sur cette question, le Conseil de sécurité voudra peut-être également examiner les menaces potentielles qui pèsent sur les fonctions actuelles de la MINUS et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ainsi que sur la sécurité de leur personnel. Nous avons reçu des assurances en matière de protection et de coopération de la part des autorités soudanaises, aux plus hauts niveaux, mais ces assurances ont été tempérées par des mises en garde contre des réactions d'indignation dans l'opinion publique. Des menaces et des incitations à la violence ont également été proférées publiquement. L'ONU a préparé les plans d'urgence qui s'imposent et en a tenu les autorités soudanaises informées. Si les conditions politiques et sécuritaires le permettent, l'ONU est déterminée à poursuivre son travail conformément au mandat que le Conseil de sécurité lui a confié.

En conclusion, l'Accord de paix global reste fondamental pour la paix au Soudan. Durant le reste de la période de transition, il va falloir la détermination et les efforts conjoints de toutes les parties concernées. Les parties et les dirigeants soudanais et, de fait, la communauté internationale, seront jugés par le peuple soudanais à l'aune de la paix qu'ils auront ou non réussie à rétablir. À cet égard, j'exhorte la communauté des donateurs à continuer d'apporter l'appui inestimable dont le peuple soudanais a besoin en cette période critique. Le temps presse et la tâche est immense.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Qazi de son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre notre débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 25.